

Directions
Départementales
Interministérielles

DDI
des services
de l'**État**

à vos **côtés**



Les directions départementales interministérielles

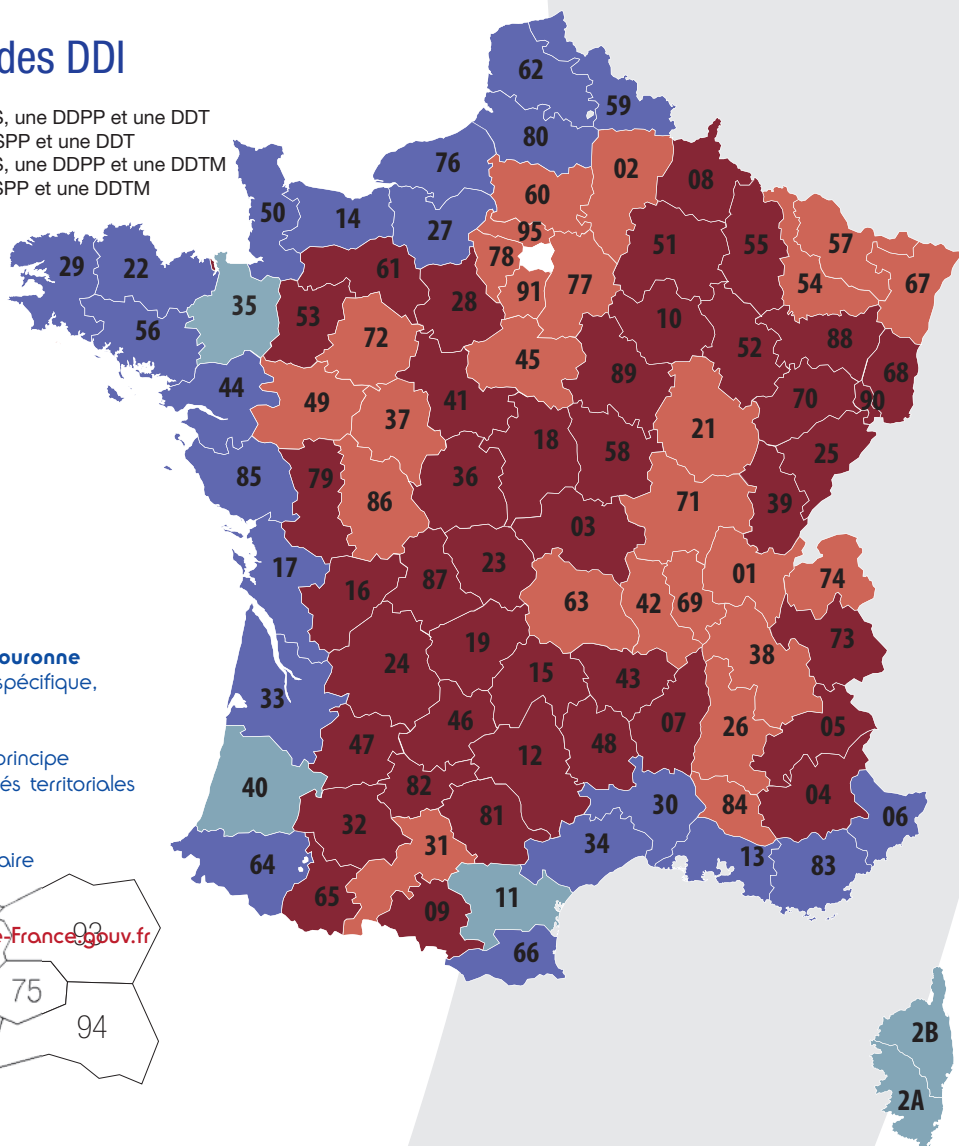
Services déconcentrés de l'État relevant du Premier ministre, les directions départementales interministérielles (DDI) sont placées sous l'autorité des préfets de département.

Chaque département métropolitain comprend :

- ▶ une direction départementale des **territoires** (DDT) ou une direction des **territoires et de la mer** (DDTM) s'il possède une frange maritime ;
- ▶ une direction de la **cohésion sociale** (DDCS) et une direction en charge de la **protection des populations** (DDPP). Dans les départements de moins de 400 000 habitants ou sur certains territoires, en raison d'enjeux particuliers, les DDCS et DDPP sont remplacées par une direction départementale de la **cohésion sociale et de la protection des populations** (DDCSPP).

Carte de France des DDI

- Département avec une DDCS, une DDPP et une DDT
- Département avec une DDCSPP et une DDT
- Département avec une DDCS, une DDPP et une DDTM
- Département avec une DDCSPP et une DDTM

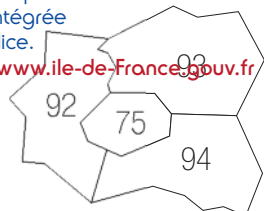


Île-de-France

Les départements de la **petite couronne** parisienne ont une organisation spécifique, puisque seules les DDCS et DDPP sont présentes sur ces territoires. Les autres missions, relevant en principe d'une DDT, sont confiées aux unités territoriales des directions régionales.

Il en est de même sur **Paris**, avec une spécificité complémentaire puisque la DDPP est intégrée à la préfecture de police.

Pour en savoir plus : www.ile-de-France.gouv.fr

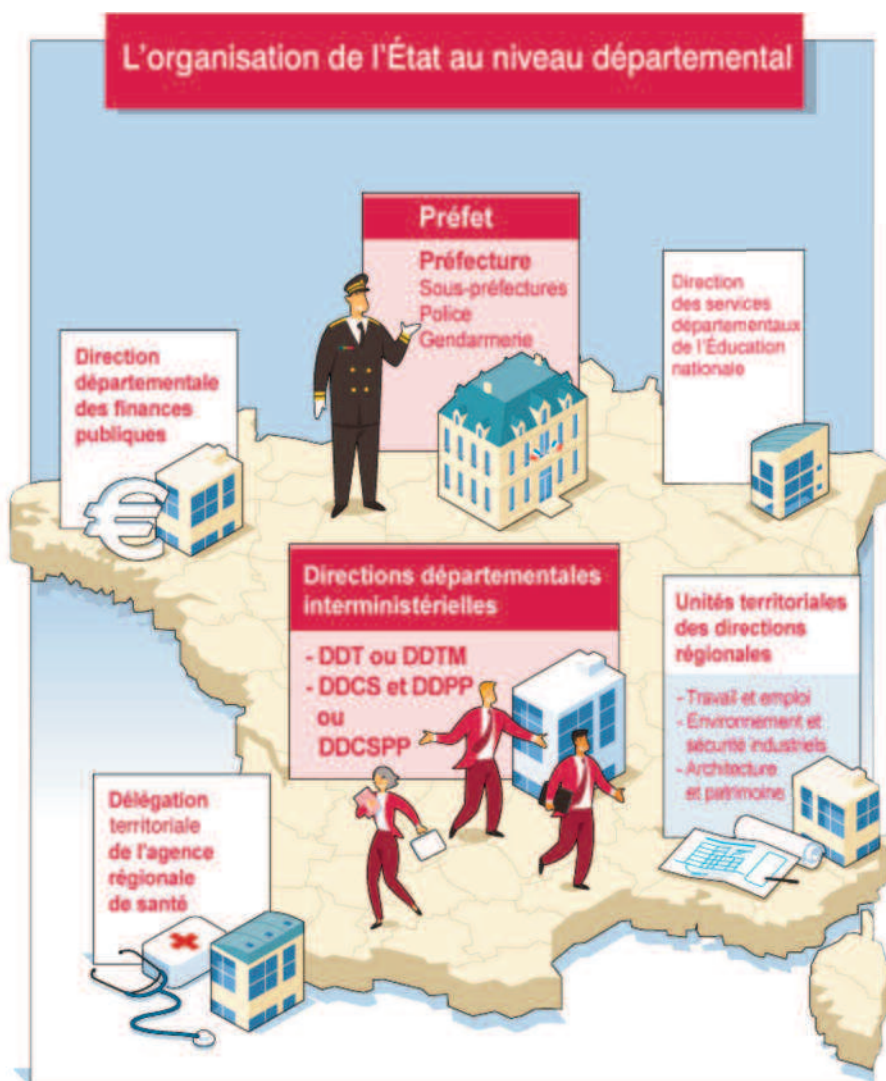


L'administration territoriale : une complémentarité pour porter les enjeux des territoires

Niveau régional et niveau départemental constituent ensemble l'administration territoriale de l'État. Ils exercent un rôle différent à leur niveau, tout en s'appuyant mutuellement pour la mise en œuvre des politiques ministérielles au service des administrés et de l'intérêt général.

Le niveau régional assure le lien entre les ministères, les stratégies nationales, et **l'administration départementale, échelon de proximité**.

Dans les départements, sous l'autorité des préfets, les DDI, créées le 1^{er} janvier 2010⁽¹⁾, mettent en œuvre concrètement les politiques publiques. Elles s'appuient sur leurs connaissances des territoires, les besoins, forces et faiblesses de ceux-ci. **Équipes resserrées autour du préfet**, les DDI, grâce à leur composition interministérielle, offrent une adaptation optimale des politiques aux enjeux des territoires, en garantissant une cohérence des actions. Elles sont le **creuset des politiques publiques**.



EN BREF

238 DDI,
plus de **31 000** agents
dans les départements,
66 DDT,
26 DDTM,
50 DDCS,
50 DDPP et
46 DDCSPP

(1) décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009

Les directions départementales des territoires

POUR MÉMOIRE

Les **DDT** ont repris principalement en 2010 les compétences des anciens services de l'**équipement** (DDE) et ceux de l'**agriculture** et de la **forêt** (DDAF).



La direction départementale des territoires est compétente en matière de politiques d'aménagement et de développement durable des territoires.

Elle met en œuvre dans le département les orientations relatives au **développement** et à l'**équilibre des territoires** tant urbains que ruraux grâce aux politiques agricole, d'urbanisme, de logement, de construction et de transports, ainsi qu'à la promotion du développement durable. Elle participe aussi à leur protection via la prise en compte des risques, nuisances et pollutions.

La DDT porte aussi les enjeux liés au **logement**, à l'**habitat** et à la **construction** et participe à la gestion et au contrôle des aides publiques pour la construction de logements sociaux.

Elle concourt à la **connaissance des territoires** ainsi qu'à l'établissement des stratégies et des politiques territoriales. Elle s'assure, en outre, de la **sécurité des établissements recevant du public** et à leur accessibilité pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Enfin, elle a en charge la **protection** et la gestion de la **faune et de la flore sauvages**, la chasse, la pêche, mais aussi les **eaux**, les **espaces naturels**, forestiers, ruraux et leurs ressources ainsi que l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Les directions départementales des territoires et de la mer



POUR MÉMOIRE

Les **DDTM** ont repris principalement en 2010 les compétences des anciens services de l'**équipement** (DDE), ceux de l'**agriculture** et de la **forêt** (DDAF), ainsi que ceux des ex-services des **affaires maritimes** (DDAM).

5)

Dès lors que le département comprend une **frange maritime**, la direction départementale des territoires est aussi compétente pour les questions maritimes et devient une DDTM.

Les DDTM exercent donc les mêmes compétences que les DDT, auxquelles s'ajoutent les politiques relatives aux navires, à la navigation, aux gens de mer, aux activités maritimes et à l'environnement marin et à la protection du littoral. Pour exercer ces compétences, les DDTM disposent d'une **délégation à la mer et au littoral** (DML).

Les 26 DDTM :

Alpes-Maritimes / Aude / Bouches-du-Rhône / Calvados / Charente-Maritime / Côtes-d'Armor / Eure / Finistère / Corse-du-Sud / Haute-Corse / Gard / Gironde / Hérault / Île-et-Vilaine / Landes / Loire-Atlantique / Manche / Morbihan / Nord / Pas-de-Calais / Pyrénées-Atlantiques / Pyrénées-Orientales / Seine-Maritime / Somme / Vendée / Var

Les directions départementales de la **cohésion sociale**

La direction départementale de la cohésion sociale est compétente en matière de politiques de cohésion sociale et de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative et à l'éducation populaire.

Elle met en œuvre dans le département les politiques relatives à la prévention et à la lutte contre les **exclusions**, à l'**insertion sociale** des personnes handicapées, aux actions sociales de la politique de la ville, aux fonctions sociales du **logement**, à la lutte contre les **discriminations** et à la promotion de l'égalité des chances, notamment entre les femmes et les hommes.

Elle a en charge l'inspection et le contrôle des conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements et **services sociaux**, la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis.

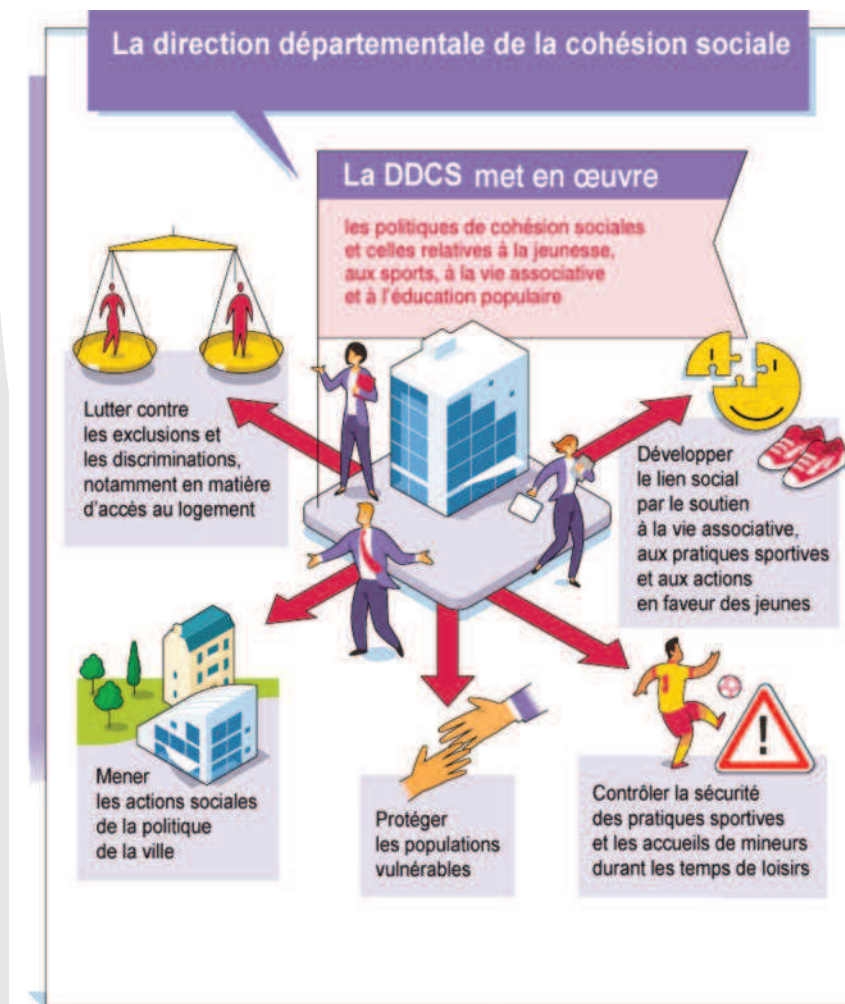
Elle peut aussi être chargée de l'intégration des populations immigrées et de l'organisation de l'accueil et de l'hébergement des **demandeurs d'asile**.

Enfin, la DDCS promeut et encadre les **activités physiques et sportives**, le développement maîtrisé des sports de nature et la prévention de la violence dans le sport, et anime les actions en faveur de la **jeunesse**, le développement et à l'accompagnement de la **vie associative** ainsi que la promotion de l'**éducation populaire** aux différents âges de la vie.

(6

POUR MÉMOIRE

Les **DDCS** regroupent essentiellement les anciens services de la **jeunesse** et des **sports** (DDJS) et la partie sociale des ex-directions départementales des **affaires sanitaires et sociales** (DDASS). Le volet santé a été confié aux agences régionales de santé (ARS).



Les directions départementales de la protection des populations

La direction départementale de la protection des populations met en œuvre des politiques relatives à la protection et à la sécurité des consommateurs.

Elle veille à la **conformité**, à la **qualité** et à la **sécurité des produits** et prestations, à l'hygiène et à la sécurité des produits alimentaires, ainsi qu'à la **santé et à l'alimentation animales**, à la traçabilité des animaux et des produits animaux dont elle assure la certification, à la protection des animaux domestiques ainsi que de la faune sauvage captive, aux conditions sanitaires d'élimination des cadavres et des déchets animaux.

Elle assure l'inspection d'installations classées pour la protection de l'environnement, exerçant des activités agricoles et une partie des activités agroalimentaires. Elle veille aussi à l'**égalité d'accès à la commande publique** et à la **loyauté des transactions**.

La DDPP concourt au contrôle des produits importés et exportés, à la **prévention des risques sanitaires**, à la surveillance biologique du territoire et aux actions de maintien du bon état sanitaire des végétaux et à la promotion des **pratiques agricoles favorables à la qualité des productions** végétales, préservant la santé publique et l'environnement.

Enfin, elle exerce une activité de contrôle sur les ventes soumises à autorisation et les pratiques commerciales réglementées, au besoin en réprimant les pratiques illicites.



POUR MÉMOIRE

Les **DDPP** ont succédé en 2010 aux services **vétérinaires (DDSV)** et à l'administration de la **concurrence**, de la **consommation** et de la **répression des fraudes (DDCCRF)**.

Les directions départementales de la **cohésion sociale** et de la **protection des populations**



POUR MÉMOIRE

Les **DDCSPP** ont pris en charge en 2010 les compétences des anciens services de la **jeunesse** et des **sports** (DDJS), des **affaires sanitaires et sociales** (DDASS), des **services vétérinaires** (DDSV) et de la **répression des fraudes** (DDCCRF).

(8

Les DDCSPP se retrouvent dans 46 départements, généralement inférieurs en population à 400 000 habitants. Toutefois, au regard de certains enjeux de territoire, ce type de direction peut aussi être présent dans des départements avec une plus importante population.

Ces directions ont le **double objectif de renforcement du lien social et de protection sanitaire et économique des consommateurs**.

Elles couvrent donc les compétences des DDCS et celles des DDPP (cf. supra).

Les DDI : des services de l'État à vos côtés. Illustrations de l'action interministérielle au quotidien des DDT et DDTM

Natura 2000 : accompagner les élus et opérateurs

Le département de la Lozère se mobilise pour valoriser les 20 sites Natura 2000 recensés sur son territoire. Ces espaces visent une préservation de la **biodiversité**, tout en tenant compte des **exigences économiques, sociales et culturelles**. La DDT accompagne l'élaboration des documents d'objectifs et leur mise en œuvre, anime les sites au côté des maîtres d'ouvrage, se fait le relais des dispositions nationales. Enfin, elle **favorise l'intégration des enjeux de conservation** dans les projets des collectivités et dans les activités : contrats agricoles ou forestiers...

Source : DDT de la Lozère – www.lozere.gouv.fr

CHIFFRE CLÉ

1/3 de la Lozère est en zone Natura 2000

Des « Rencontres-urbanisme » pour des projets intégrés et économes en espaces



Les rencontres d'urbanisme de la DDTM de la Manche sont des **rendez-vous entre les collectivités auteurs de projet et les partenaires de l'aménagement** (architecte et paysagiste conseil de l'État, CAUE, parc naturel régional, architecte des bâtiments de France...). Objectif : bâtir un développement urbain qui réponde à des besoins objectifs, et qui soit en cohérence avec le tissu existant, en répondant aux objectifs des politiques publiques durables (accessibilité, densité, ...); le tout dans l'**optique de limiter la consommation de l'espace par la recherche de formes urbaines innovantes** et de programmation adaptée. La démarche vise à anticiper l'évolution du territoire à moyen et long terme, lancer les études le plus en amont possible, envisager la faisabilité économique et concerter la population pour un projet intégré au territoire.

Source : DDTM de la Manche – www.manche.gouv.fr
courriel : ddtm-rencontres-urbanisme@manche.gouv.fr

La dématérialisation pour une meilleure accessibilité de l'information

L'État porte à la connaissance des collectivités locales les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences lorsqu'elles prescrivent l'**élaboration d'un document d'urbanisme** (SCoT, PLUi, PLU ou carte communale). Dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable, l'objectif d'une dématérialisation des démarches administratives a fait émerger, dans l'Oise, le projet d'un **porter à connaissance en ligne**, directement consultable sur le site internet de la DDT. Cette démarche, qui simplifie le travail d'élaboration (transparence des informations pour tous les acteurs), garantit une meilleure accessibilité au public.

Source : DDT de l'Oise – www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr

Assainissement collectif : accompagner pour maîtriser

En matière d'assainissement, les collectivités ont des obligations réglementaires à respecter. La DDT du Tarn a établi une plaquette d'information synthétique : informations pour obtenir des aides financières, contacts pour disposer d'une assistance technique...

La DDT intervient aussi en conseil pour **accompagner les élus dans leur réflexion** et les guider dans leur choix en respectant la réglementation et notamment la loi sur l'eau. Cette assistance vise à mieux **intégrer, dans les projets d'aménagement, la problématique de l'assainissement** en faisant notamment émerger dans de bonnes conditions les schémas et les zonages d'assainissement. Elle permet également de répondre aux questions des collectivités sur le fonctionnement, notamment financier, des services d'assainissement. Enfin, l'aide à la structuration des intercommunalités dans le domaine de compétence de l'assainissement est un nouveau chantier d'intervention.

Source : DDT du Tarn – www.tarn.gouv.fr

(10

La lutte contre l'habitat indigne : les maires au cœur du dispositif

La lutte contre l'habitat indigne (logements insalubres, immeubles menaçant ruine, hôtels meublés dangereux) est une priorité nationale. Mais les **situations d'habitat dégradé sont complexes** (volet social, humain, juridique) et avec des intervenants multiples (locataires, bailleurs, services sociaux, associations...). La mobilisation des dispositifs réglementaires et incitatifs, pour lutter contre cet habitat indigne, nécessite une bonne **compréhension**. Le Pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), animé par la DDT, a ainsi produit un **guide « habitat dégradé »** à l'intention des maires, retraçant les principales procédures, le détail des pouvoirs et responsabilités de chacun, ainsi que des modèles des différents documents requis pour chaque situation, afin de lutter efficacement.

Source : DDT du Tarn-et-Garonne - www.tarn-et-garonne.gouv.fr



Un guichet unique navigation-plaisance

Dans le cadre de **mesures de simplification**, un guichet unique navigation-plaisance est activé en Charente-Maritime. Le rapprochement de la DDTM et de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) à travers le guichet unique permet aux usagers d'**effectuer en un seul lieu**, tant en navigation de plaisance qu'en navigation professionnelle, **l'ensemble des formalités** relatives à la francisation et à l'immatriculation des navires. Ces améliorations profitent aux plaisanciers et aux professionnels du secteur, ainsi qu'au monde de la pêche, de la conchyliculture et de la navigation de commerce, en respectant l'équilibre géographique nécessaire pour couvrir le territoire du département.

Source : DDTM de Charente-Maritime – www.charente-maritime.gouv.fr

La filière bois et l'entretien forestier

Les DDT et DDTM portent les **politiques de soutien** de la filière bois. Elles **réglementent aussi les usages** des espaces boisés en instruisant les autorisations de coupes, les demandes de défrichement et le contrôle des garanties de gestion durable. Dans certains départements, comme le Gard, la **prévention des incendies de forêt** est un autre pan de compétence, avec un appui aux collectivités pour l'équipement des massifs, la réalisation de brûlages dirigés en hiver, l'élaboration et la diffusion de documents de sensibilisation au risque feux de forêt, la recherche des causes et circonstances des incendies, l'expertise des projets et plans d'urbanisme en zones sensibles...

Source : DDTM du Gard – www.gard.gouv.fr

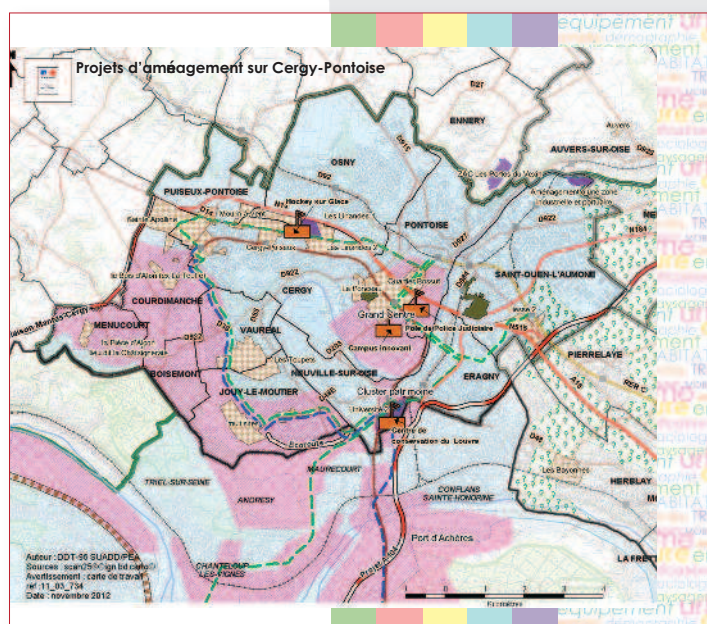
CHIFFRE CLÉ DU GARD

42% de sa superficie couverte par des **milieux boisés** (soit 248 000 hectares).
En 2012, 98 feux de forêt ont ravagé 85 hectares.

Valoriser les données du territoire

Les DDT(M) disposent de nombreuses informations et de **compétences d'études utiles aux territoires**. La DDT du Val d'Oise à cet égard développe l'utilisation du SIG (système d'information géographique). À titre d'exemple, elle a produit une **base de données géographiques** des déclarations d'utilité publique ou des données standardisées relatives aux risques industriels pour les plans de prévention des risques technologiques. Les **diagnostics territoriaux** réalisés visent aussi à construire une vision transversale et à définir les enjeux pour l'État tout comme **les atlas** (des paysages, des zones d'activités...) disponibles en ligne.

Source : DDT du Val d'Oise – www.val.doise.gouv.fr



Accessibilité de la voirie et des espaces publics à tous

Parmi les obligations des communes, l'élaboration d'un **plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics** (PAVE) est un enjeu pour améliorer les conditions de cheminement des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite. En Lozère, la DDT a apporté un appui aux collectivités dans le cadre de sa mission de conseil, via une communication sur la réglementation et les délais à respecter tout en leur proposant une assistance à la recherche d'un bureau d'études. Près de 40 communes ont pu ainsi approuver leur PAVE ou lancer un pré-diagnostic sur la base des **conseils de la DDT**.

Source : DDT de la Lozère – www.lozere.gouv.fr

La sécurité routière, enjeu pour tous

L'observatoire départemental de la sécurité routière de la Haute-Savoie a mené une étude sur l'**accidentologie des seniors en tant que piéton**. En effet, ceux-ci sont particulièrement concernés par des accidents en semaine, en agglomération, lors de traversées de chaussées. Autre constat, les personnes accidentées portaient souvent des vêtements sombres. Or, dès la tombée de la nuit, une personne sans équipement n'est visible qu'à 30 mètres et à 50 km/h, il faut 26 mètres à une voiture pour s'arrêter.

La coordination sécurité routière de la Haute-Savoie a cherché un **moyen de sensibiliser les seniors et surtout de les rendre plus visibles**. Le choix du sac s'est imposé : de petite taille, corail muni de deux bandes rétro réfléchissantes. Il offre une surface visible constante jusqu'à 130 mètres. Un seul objectif : « Dans la rue, soyons vus ! »

Source : DDT de la Haute-Savoie – www.haute-savoie.gouv.fr

« C'permis », la mission de conseil aux collectivités

Dans le cadre de sa mission de conseil en application du droit des sols (ADS) auprès des communes et des professionnels de l'urbanisme, notaires et géomètre, la DDT de Seine-et-Marne a mis en place une **lettre électronique « C'permis »** qui apporte aux partenaires une information régulière sur l'actualité législative et réglementaire et l'interprétation des textes pour une meilleure sécurité juridique des actes. Cette lettre d'information s'inscrit dans un dispositif plus large d'assistance et de formation dispensées par la DDT, afin notamment de mieux accompagner la reprise de **l'instruction des actes d'urbanisme par les collectivités**. La DDT conforte ainsi son rôle de conseil, d'animation et d'expertise auprès des collectivités et des professionnels.

Source : DDT de Seine-et-Marne – www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr

(12

Requalification des bâtiments de friche industrielle

Au-delà des réflexions pour accompagner les territoires dans leur développement, les DDT(M) appuient aussi les collectivités dans le cadre de **projet de reconversion de friche**. La DDT de Haute-Saône participe au projet de requalification d'une friche textile dite « la Filature de Ronchamp » sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes. Le programme comprendra un centre d'interprétation et de valorisation de l'architecture et de la chapelle de Le Corbusier, complétée récemment par la construction d'un couvent par l'architecte Renzo Piano, des équipements d'animation locale et des logements. La DDT est notamment intervenue en appui de la collectivité pour l'organisation de sa consultation d'architectes dans un dialogue compétitif. Elle offre aussi aux collectivités un conseil pour identifier les sources de financement des projets.

Source : DDT de Haute-Saône – www.haute-saone.gouv.fr



Télépac, le développement de l'administration électronique au profit du monde agricole

Les DDT et DDTM mettent en œuvre les **politiques agricoles et de développement rural**, installation de jeunes agriculteurs, autorisation d'exploiter, aides conjoncturelles (calamités agricoles...), gestion des aides de la PAC... Dans ce cadre, une dématérialisation des demandes est engagée via Télépac. En Creuse, la télédéclaration des aides progresse fortement et a atteint, en 2013, 75 % des dossiers « surfaces » et 90 % des dossiers « aides animales », signés électroniquement. Gratuité, gain de temps, démarche simplifiée, modifications en ligne : les avantages du service TéléPAC sont nombreux. L'assistance Télépac en ligne est assurée par les DDT(M).

Source : DDT de la Creuse – www.creuse.gouv.fr

La mise en œuvre quotidienne des politiques publiques au travers de l'action interministérielle des DDCS, DDCSPP et DDPP

LE CHAMP DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

La qualité et la sécurité de nos aliments

Au titre de la qualité et de la sécurité de nos aliments, les DDPP et DDCSPP mettent en œuvre de nombreuses **actions de contrôle et d'inspection**. Au quotidien, sont réalisés des contrôles itinérants (restauration collective, remise direct...), des inspections permanentes dans les abattoirs et la réalisation de prélèvements pour **surveiller la qualité de l'alimentation**, notamment à l'import-export. Ainsi, en 2012, la DDCSPP de la Haute-Vienne a délivré 3 005 certificats pour l'exportation d'animaux vivants, de semence et de produits à base de viande à destination de 20 pays différents.

Source : DDCSPP de la Haute-Vienne – www.haute-vienne.gouv.fr



Crédit photo : Phovoir - Préf.71

13)

Garantir l'égalité d'accès à la commande publique

La DDPP de la Drôme veille à l'égalité d'accès à la commande publique et à la **transparence des procédures**. En 2012, la direction a reçu 306 invitations pour participer à des commissions d'appels d'offres et les a honorées aux 3/4. Au-delà, dans le cadre de l'**aide aux acheteurs publics**, une brochure sur les marchés des collectivités territoriales a été rédigée. Elle a pour unique ambition de rendre accessible à tous le domaine complexe des marchés publics.

Source : DDPP de la Drôme – www.drome.gouv.fr

Protection économique des consommateurs

Les DDPP et DDCSPP vérifient **la conformité et la loyauté des produits** au regard de leur mode de présentation (étiquetage, publicité) et détectent les tromperies et les falsifications, notamment par rapport aux règles de conformité et aux signes de qualité. Les contrôles portent également sur l'information du consommateur, notamment les allégations valorisantes de l'étiquetage et la publicité relative aux caractéristiques et performances des produits. La DDPP **veille à ce que les consommateurs soient correctement informés** des spécificités et des risques des marchandises, notamment pour les produits nouveaux. Dans l'Eure, en 2012, 436 contrôles ont été effectués dans les établissements de production, de distribution ou de services, 396 plaintes liées à des actes de consommation ou demandes d'information traitées, 150 permanences tenues pour l'accueil du public avec plus de 500 contacts téléphoniques.

Source : DDPP de l'Eure – www.eure.gouv.fr

La faune sauvage captive

Les espèces animales sauvages dont la sauvegarde est menacée bénéficient de protections, tant en droit français qu'au travers des conventions internationales. Certaines sont susceptibles de représenter un danger pour l'homme. Pour ces raisons, leur détention est soumise à une **réglementation spécifique** (procédures d'autorisation ou de déclaration) que la DDPP ou DDCSPP a la charge de faire appliquer sous l'autorité du préfet de département

Source : DDPP de la Drôme – www.drome.gouv.fr



L'opération interministérielle vacances

Chaque année, au cours de l'été, les DDPP et DDCSPP interviennent dans le cadre d'une action spécifique, l'opération interministérielle vacances, en faveur de la surveillance alimentaire des aliments, la protection animale et celle des consommateurs. Des **actions de contrôle renforcées** sont organisées. Dans le Var, ces contrôles sont précédés par des campagnes d'information à destination des consommateurs (restauration, hôtellerie, voyages, taxis, équipements pour les loisirs, sites internet de réservation...) et des réunions de préparation de la saison touristique sont également organisées localement avec les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration. C'est l'occasion d'échanger sur les points de vigilance dans le but de garantir la qualité et la loyauté des prestations touristiques et l'attractivité du Var.

Source : DDPP du Var – www.var.gouv.fr

CHIFFRE CLÉ

10 millions de touristes
par an, dans le Var,
pour 1 million d'habitants

(14

Nuisances environnementales en élevage

En fonction du type et du nombre d'animaux détenus, un élevage relève soit des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont l'application est confiée à la DDPP ou DDCSPP, soit du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) dont la gestion relève de la compétence du maire de la commune. La DDPP de Saône-et-Loire, pour aider les communes à exercer leurs compétences a mis en place des fiches de synthèse rappelant les **obligations des éleveurs** et le rôle de la collectivité.

Source : DDPP de Saône-et-Loire – www.saone-et-loire.gouv.fr



LE CHAMP DE LA COHÉSION SOCIALE

Des assises départementales de la jeunesse

Afin d'accompagner et d'apporter une aide technique aux élus locaux dans la mise en œuvre des **politiques territoriales de la jeunesse**, des assises départementales sont organisées à Angers sur le thème « comprendre la jeunesse, saisir ce qui est en mouvement ». Cet événement s'inscrit dans un cycle de coopération entre la DDCS du Maine-et-Loire et le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour **favoriser les rencontres entre professionnels de l'animation** (responsables des associations, fonctionnaires territoriaux) et élus décideurs, sous l'égide de l'État.

Source : DDCS du Maine-et-Loire
- www.maine-et-loire.gouv.fr



Une saison pour bouger et pour tous

« À fond l'été » est un label délivré par la DDCS de l'Aisne et le Comité Départemental Olympique et Sportif aux organisateurs qui proposent des **activités sportives et socioculturelles** aux axonais âgés de 11 à 19 ans qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances. En juillet et en août, les collectivités, les clubs sportifs et les associations de jeunesse et d'éducation populaire se mobilisent pour faire découvrir, par la pratique d'activités ludiques, culturelles et sportives, la richesse et la variété du département. Toutes les animations proposées sont encadrées par des personnels compétents et titulaires de brevets, diplômes d'État ou fédéraux selon la réglementation en vigueur.

Source : DDCS de l'Aisne – www.aisne.francolympique.com

15)

La protection du public au cœur des activités de contrôles des services

En raison de son caractère touristique et côtier, de ses atouts en matière d'activités de loisirs et de plein air, le département des Côtes d'Armor est particulièrement concerné par les séjours de vacances. Notamment mis en œuvre l'été, le **plan de contrôle départemental** de la DDCS des Côtes d'Armor concerne les accueils collectifs de mineurs (ACM), les établissements d'activités physiques et sportives (EAPS), les séjours de vacances organisés (VAO) au profit des personnes adultes. **L'objectif est la protection des publics** au sens large : un mineur accueilli dans un centre de loisir ou une « colonie de vacances », le pratiquant d'une activité sportive ou encore un adulte handicapé lors d'un séjour de vacances. En cas d'infraction ou de dysfonctionnement constaté par une DDCS ou DDCSPP, le préfet dispose d'une palette de réponses administratives pouvant aller jusqu'à l'interruption du séjour.

Source : DDCS des Côtes d'Armor – www.cotes-darmor.pref.gouv.fr et notamment la newsletter de la DDCS.

L'appui aux collectivités dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

CHIFFRE CLÉ

70% des élèves des Landes sont déjà passés à la semaine de 4,5 jours.

La réforme des rythmes scolaires a marqué la rentrée des classes 2013. Au-delà, le passage à la semaine de 4,5 jours a aussi des répercussions sur les **temps périscolaires et extrascolaires** organisés par les communes ou EPCI, dont le suivi et le contrôle incombent aux DDCS et DDCSPP. Les élus landais se sont fortement mobilisés autour de cette réforme. La DDCSPP apporte son soutien, notamment en mettant en place des journées de formation destinées aux élus et aux techniciens responsables des secteurs enfance jeunesse. Bilan : Plus de 300 participants, un échange entre les acteurs et un **positionnement affirmé de la DDCSPP** comme partenaire et interlocuteur des collectivités dans la rédaction de leurs projets.

Source : DDCSPP des Landes - www.landes.gouv.fr

Solidarité et fonctions sociales du logement

La DDCSPP du Haut-Rhin organise, finance et contrôle **l'accueil et l'hébergement des personnes sans logement**, mais également l'hébergement des personnes en demande d'asile. Elle agit aussi en concertation avec un grand nombre de partenaires pour prévenir les expulsions locatives et favoriser le maintien dans le logement pour les personnes en difficulté. Elle a notamment en charge la mise en œuvre du dispositif d'accueil et d'hébergement des personnes sans domicile durant la **période hivernale**, qui permet de renforcer chaque année, du 1er novembre au 30 avril de l'année suivante, les capacités d'accueil et d'hébergement pérennes. Les mairies, les associations et opérateurs à caractère caritatif ou social sont mobilisés pour identifier les possibilités d'accueil, d'hébergement et de prestations complémentaires (aide alimentaire, maraudes,...), certains de ces acteurs étant également gestionnaires des dispositifs mis en place.

Source : DDCSPP du Haut-Rhin - www.haut-rhin.gouv.fr

Accès à la pratique sportive des personnes handicapées



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'une accessibilité généralisée, quel que soit le handicap (physique, mental...). Cette accessibilité concerne aussi bien le cadre bâti que les transports, l'éducation, l'emploi mais aussi les loisirs. Aussi et afin de **faciliter l'intégration des personnes en situation de**

handicap à travers les pratiques sportives, la DDCCS des Côtes d'Armor édite un « livret club » à destination des clubs dits ordinaires, qui apporte des éléments concrets sur les différents types de handicap, les attitudes clés à adopter, l'encadrement, les démarches pour la création de section ou la valorisation des pratiques sportives, l'accompagnement...

Source DDCCS des Côtes d'Armor -

www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-État/Jeunesse-Sports-Cohesion-sociale/Handicap/LIVRET-CLUB

Directions
Départementales
Interministérielles

DDI
des services
de l'État) à vos **côtés**

Contact :
Direction des services administratifs et financiers
du Premier ministre
Sous-direction du pilotage des services déconcentrés